

ORDONNANCE N° 42/51 DU 27 MARS 1951 COMPLETANT LE LOTISSEMENT
DES PARCELLES ET MODIFIANT LA VOIRIE DANS LA CIRCONSCRIPTION
URBAINE D'USUMBURA.

Le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;
Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926, qui pourvoit à l'exécution
de cette loi;

Vu l'arrêté du 25 février 1943, sur la vente et la location des
terres domaniales, rendu exécutoire au Ruanda-Urundi par l'ordonna-
nce n°54/6.F. du 10 novembre 1943;

Revu l'ordonnance n°42/93 du 18 septembre 1948, complétée et modi-
fiée par celles n°42/I du 3 janvier 1949, n°42/60 du 21 mai 1949,
n°42/93 du 4 juillet 1949, n°42/30 du 21 mars 1950, n°42/36 du 4 mai
1950 et n°42/96 du 16 septembre 1950.

O R D O N N A N C E :

Article premier.

Le lotissement des parcelles de la circonscription urbaine d'Usumbura est complété et la voirie est modifiée conformément aux indications figurant au plan ci-annexé.

Article 2.

La présente ordonnance entre immédiatement en vigueur.

Usumbura, le 27 mars 1951.

(s) PETILLON.

Copie certifiée conforme aux
fins d'affichage aux Résidences
du Ruanda et de l'Urundi.

Usumbura, le 27 mars 1951.
Le Secrétaire Provincial, ff.,
M. WILLAERT,

Ruhengeri



258